



Succession héritier hors testament

Par Paulette

Bonjour

Mon père vient est décédé au mois de septembre de cette année j ai ouvert un dossier de succession

Il avait un appartement et une petite maison de village familiale

Il avait reconnu un enfant ne en France en 2000 de mère russe et qui est partie en Russie cet enfant a donc pris la nationalité russe et n'a pas donc pas la nationalité française

Je n'ai jamais eu aucun contact avec elle

Mon père a laissé un testament me léguant tous ses biens, mais il y a aussi beaucoup de passif

Je n'ai pas donné l'information concernant cette tierce personne lors de l'ouverture de la succession

Que dois je faire

Merci

Par isernon

bonjour,

cet enfant né en France a du être déclaré sur l'état civil français.

il est héritier réservataire de votre père commun.

comme son père est français, cet enfant a la nationalité française.

mais je crois que la Russie ne reconnait pas la double nationalité, il ne peut donc pas faire état de sa nationalité française en Russie, mais il pourra le faire en France.

mais la nationalité n'a pas d'importance en matière de succession, ce qui est important, c'est la filiation.

en fait, vous avez donné de faux renseignements au notaire en charge de la succession de votre père.

salutations

Par Paulette

Nous venons de l ouvrir et nous allons donner les informations au notaire

Par Paulette

Merci de vos éclaircissements